

- Présidence :** Mme Isabelle Bonneau.
- Membres présents :** Mme Christelle Ploquin.
MM. Jean-Louis Hauquin, Jean-François Selle.
- Invité présent :** Mr Olivier Blancheton (Animateur du pôle citoyenneté).

SOMMAIRE

1° Introduction

- Présentation ordre du jour

2° Sujet « Pour information et échanges »

- Planning et critères de validation pour la campagne 2023-2024
(Etablis par le Comité de direction du 20/11/2023)

3° Sujet « Pour décision »

- Demande de distinctions - Campagne 2023-2024
- Demande de distinction FFF hors quota

4° Questions et informations diverses

Compte tenu des sujets à traiter en séance, la réunion s'est déroulée en visio, les documents préparatoires ayant été préparés en amont.

Ouverture de séance à 18H30.

SUJET(S) « POUR INFORMATION »

Planning de la campagne 2023-2024

Pour rappel, le CODIR 07 du 20 novembre dernier a validé le planning suivant qu'il tiendra de respecter.

- **01/12/2023** / Transmission aux clubs via FOOTCLUB : → **JF Selle**
 - Formulaire de demande,
 - Conditions d'attribution et critères de validation
- **12/01/2024** / Fin des demandes pour les clubs (centralisation des demandes) : → **JF Selle**
- **17/01/2024** / Contrôle des critères de validation → **V Goupillat**
- **19/01/2024** / Affectation des distinctions et plaquettes → **I Bonneau**
- **22/01/2024** / Présentation et validation par le CODIR → **I Bonneau**
- **31/01/2024** / Commande des médailles et plaquettes : FFF - LNFA - DISTRICT → **JF Selle**
- **20/05/2024** / Retour des médailles et plaquettes anniversaire → **JF Selle**

Rappel décision du Comité de Direction du 20 novembre 2023 :

Les demandes seront étudiées par la commission Valeurs, Ethique et Fair Play **et seront systématiquement rejetées si une des conditions listées ci-dessous est établie :**

- Être en état de suspension disciplinaire par la FFF, la Ligue ou le District de Football de la Charente.
- Être concerné par une instruction disciplinaire en cours.
- Avoir eu une sanction disciplinaire dans les 3 dernières années qui précèdent la date de la demande.
- Être dans un club impliqué sur les **3 dernières années par des faits graves** :
 - o Agression d'arbitre,
 - o Bagarre générale,
 - o Tricherie volontaire.

SUJET « POUR DECISION »

Demande de distinctions - Campagne 2023-2024

Pour rappel, le CODIR 07 du 20 novembre dernier a mandaté la commission valorisation de l'engagement bénévole afin de préparer le **lancement de la campagne 2023-2024 de demande de distinctions pour le 1^{er} décembre 2023 pour une clôture au 12 janvier 2024.**

La procédure de la saison passée ayant donné satisfaction aux clubs, cette dernière est reconduite avec quelques aménagements mineurs validés en séance.

En conséquence et bien que les quotas d'attribution de distinctions ne soient pas encore totalement connus, la commission a procédé à la rédaction des documents nécessaires au bon déroulement de la campagne :

- La procédure « demande de distinctions 2023-2024 » (En annexe du présent PV)
- Le formulaire de demande de distinctions 2023-2024 qui sera adressé aux clubs.
(En annexe du présent PV)

Décision 01 : Le secrétaire Général aura la charge d'adresser aux clubs le mail de lancement de campagne ainsi que les liens des 2 documents cités ci-dessus le 1^{er} décembre 2023.

Demande de distinction FFF hors quota

Le quota de distinctions octroyé au District de la Charente est de 1 médaille d'argent. Le CODIR souhaiterait avoir à disposition une médaille supplémentaire « hors quota ».

Décision 02 : La commission charge le Président du District d'adresser une demande d'attribution d'une médaille supplémentaire et qui serait, en cas de réponse favorable, à disposition du CODIR qui l'attribuera au bénévole méritant de son choix.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Médailles de la jeunesse, des sports et de la vie associative Charente

Le 10 novembre dernier, le service Départemental de la jeunesse et sports de la Charente nous a fait parvenir par mail le lancement de la campagne des médailles de la Jeunesse, des sports et de la Vie associative 2024.

La commission transmettra le dossier par mail à l'ensemble des clubs Charentais afin que ces derniers, s'ils le souhaitent, renseignent le formulaire de demande.

Un retour du formulaire renseigné avant le 15 janvier 2024 devra être fait auprès de Jean-François Selle (jfselle@foot16.fff.fr)

Jean-François Selle est chargé de centraliser les demandes reçues et de faire un retour groupé auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Charente).

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 29/11/2023

Décision 01 : Le secrétaire Général aura la charge d'adresser aux clubs le mail de lancement de campagne ainsi que les liens des 2 documents d'accompagnement le 1^{er} décembre 2023.

Décision 02 : La commission charge le Président du District d'adresser une demande d'attribution d'une médaille supplémentaire et qui serait, en cas de réponse favorable, à disposition du CODIR qui l'attribuera au bénévole méritant de son choix.

La prochaine réunion n'est pas fixée et sera en fonction de l'actualité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.



**Annexe 01 – Procédure demande de distinctions
"Serviteur du football" et « Plaquette « Anniversaire de club »**

Pour **valoriser l'engagement des dirigeants**, la Fédération Française de Football propose l'attribution de distinctions pour les bénévoles des clubs selon 3 niveaux :

- District,
- Ligue,
- Fédération.

(Demandes de distinctions pour les bénévoles limitées à 3 par club)

Par décision du Comité de Direction du 20 novembre 2023, **les demandes seront étudiées** par la commission Valeurs, Ethique et Fair Play **et seront systématiquement rejetées si une des conditions listées ci-dessous est établie :**

- Être en état de suspension disciplinaire par la FFF, la Ligue ou le District de Football de la Charente.
- Être concerné par une instruction disciplinaire en cours.
- Avoir eu une sanction disciplinaire dans les 3 dernières années qui précèdent la date de la demande.
- Être dans un club impliqué sur les 3 dernières années par des faits graves :
 - o Agression d'arbitre,
 - o Bagarre générale,
 - o Tricherie volontaire.

1° - Distinctions « District »

Le Comité de direction du District étudie, arbitre et valide les demandes faites par les clubs en fonction des conditions établies et en adéquation avec les préconisations F.F.F.

Distinctions (Quota) → au total 12 par saison

Platine	+ 25 ans d'ancienneté	Il n'est pas nécessaire d'avoir une 1^{ère} distinction District pour obtenir la seconde. Autrement dit, un bénévole peut recevoir une distinction « vermeil » sans avoir reçu la distinction « argent ».
Or	+ 20 ans d'ancienneté	
Vermeil	+ 15 ans d'ancienneté	
Argent	+ 10 ans d'ancienneté	
Bronze	À partir de 5 ans d'ancienneté	

2° - Distinctions « Ligue »

Le Comité de direction du District étudie et arbitre les demandes faites par les clubs en fonction des conditions établies et en adéquation avec les préconisations F.F.F.

Le Comité de direction Ligue valide les propositions en dernier ressort.

Distinctions (Quota fixé par la LFNA **et non connu à ce jour**)

? médailles attribuées pour la saison 2023/2024.

OR (?)	+ 20 ans d'ancienneté	<p>1° on peut obtenir une distinction Ligue sans avoir de distinction District.</p> <p>2° Il n'est pas nécessaire d'avoir une 1^{ère} distinction Ligue pour obtenir la seconde.</p> <p>Autrement dit, un bénévole peut recevoir une distinction « vermeil » sans avoir reçu la distinction « argent ».</p>
Vermeil (?)	+ 15 ans d'ancienneté	
Argent (?)	+ 10 ans d'ancienneté OU « au mérite » *	

* La distinction argent « au mérite » a pour objectif de valoriser des dirigeant(e)s méritants n'ayant pas le nombre d'années prévues, mais engagé(e)s dans leur club et porteurs de projets.

3° - Distinctions F.F.F :

1 seule médaille attribuée (Possibilité de demander en supplément dans le pot commun).

Plaquette Bronze (0)	Or +10 ans
Médaille Or (0)	Vermeil +5 ans
Médaille Vermeil (0)	Argent +5 ans
Médaille Argent (1)	+ 10 ans d'ancienneté successive
Médaille Jeunesse bénévole	Avoir entre 16 et 25 ans - occuper une fonction dirigeante - mener un projet

4° - Plaquette F.F.F « anniversaire de clubs »

(La date officielle retenue par la FFF de création de club figure sur Footclub)

Platine	125 ans révolus
Or	100 ans révolus
Argent	75 ans révolus
Bronze	50 ans révolus

NB : Les anniversaires intermédiaires de dizaine (60, 70, 80, 90, 110, 120) seront étudiés par le District.

En cas de fusion, c'est l'anniversaire de la fusion qui est fêté et non celui de la création des clubs d'origine.

Annexe 02 - Formulaire de demande de distinction
"Serviteur du football"
et/ou
plaquette anniversaire de club
Saison 2023/2024

La campagne des demandes de distinctions "Serviteur du football" sera ouverte du 1er décembre 2023 au 12 janvier 2024.

Si vous souhaitez obtenir une plaquette anniversaire pour votre club et/ou récompenser un ou des bénévoles "méritant(s)" de votre club, je vous invite à répondre à ce questionnaire après avoir pris connaissance des conditions d'attribution sur notre site.

(Suivre le chemin suivant : ["Documents - Divers - Saison 2023-2024 - Demande de distinction dirigeants et clubs 2023-2024"](#))

La date limite de retour des demandes (réponse au questionnaire) est fixée au 12 janvier 2024, il conviendra de remplir autant de formulaire que de demande.

A la date de clôture, la commission Valeurs - Fair Play - Ethique du District de football de la Charente validera, ou non, chaque demande.

Un retour vous sera fait courant février 2024.

Sportivement.

Jean-François Selle
Secrétaire général
06 34 67 21 41
jfselle@foot16.fff.fr

Nom de votre club *

Votre réponse

Numéro d'affiliation de votre club *

Votre réponse

Votre Nom *

Votre réponse

Votre Prénom *

Votre réponse

Votre fonction dans le club *

Votre réponse

Votre Numéro de téléphone (Portable de préférence) *

Votre réponse

Quelle est la nature de votre demande ? *

- Plaquette anniversaire de votre club (renseigner le paragraphe 1)
- Distinction d'un bénévole de votre club (renseigner les paragraphes 2 à 8)

1-Date de création de votre club (Se référer à Footclub)

Votre réponse :

2- Nom du bénévole à proposer

Votre réponse :

3-Prénom du bénévole à proposer

Votre réponse :

4-Date de naissance du bénévole à proposer

Votre réponse :

5-Fonction actuelle du bénévole à proposer

Votre réponse :

6-Numéro de licence du bénévole à proposer

Votre réponse

7-Ancienneté du bénévole à proposer

- Dirigeant (e) âgé (ée) de 16 à 25 ans et porteur d'un projet "club"
- De 5 à 10 ans
- De 11 à 15 ans
- De 16 à 20 ans
- De 21 à 25 ans
- + de 25 ans

8-Décrire les activités et les périodes du bénévole au sein de votre club. (Ces renseignements serviront à la mise en valeur du bénévole proposé lors de la remise de distinction)

Votre réponse